



DÉCLARATION ORALE Point 6

Examen des rapports remis dans le cadre de l'EPU. République dominicaine

Conseil des droits de l'homme des Nations unies

57^e session

26 septembre – 1^{er} octobre

Monsieur le Président,

Amnesty International salue la participation de la République dominicaine au processus de l'examen périodique universel et les engagements exprimés lors du récent examen. Cependant, nous restons profondément préoccupés par la situation des droits humains, en particulier par le traitement raciste et violent réservé aux personnes haïtiennes et aux Dominicains et Dominicaines d'origine haïtienne dans le cadre de l'application des politiques migratoires, politiques qui entraînent l'exclusion de ces personnes par les autorités en se fondant sur la race.

Nous sommes alarmés par la poursuite des expulsions collectives, contraires au droit international et national, qui persistent malgré la grave crise humanitaire en Haïti et qui ont conduit à de nouvelles violations des droits humains, notamment du profilage racial, des détentions arbitraires, des violences sexuelles et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants. Parmi les personnes victimes de ces expulsions se trouvent souvent des femmes enceintes, des enfants et des adolescents et adolescentes.

Nous demeurons préoccupés par le déni persistant du droit à la nationalité des Dominicains et Dominicaines d'origine haïtienne, aggravé par l'arrêt n° 168-13 de la Cour constitutionnelle. Nous exhortons l'État à mettre en œuvre les principales recommandations qu'il a reçues pour remédier à cette situation.

Nous regrettons que l'État maintienne une interdiction absolue de l'avortement, qui met en danger la vie de femmes et de filles et les expose à des poursuites judiciaires, même lorsqu'une interruption de la grossesse est nécessaire à leur survie, lorsque le fœtus n'est pas viable, et en cas de viol ou d'inceste. Nous engageons l'État à abroger les dispositions du Code pénal qui rendent l'avortement passible de poursuites.

Nous appelons l'État à mettre pleinement en œuvre les recommandations reçues, en particulier celles relatives à la non-discrimination, au respect des droits humains des personnes haïtiennes en mouvement, aux droits sexuels et reproductifs et à l'élimination de l'apatridie.

En vous remerciant, Monsieur le Président.